

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---:---:---  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---:---:---

DECRET N° 69-288/PR-MAE

du 15 Novembre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 234/PR/SGG du 16 Août 1968 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N° 64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU La loi n° 59-21 du 31 Août 1959, portant Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey ;
- VU le Décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- VU le Décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat ;
- VU le Décret n° 59-224/PR du 15 Décembre 1959, créant une allocation familiale en faveur des fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat ;
- VU le Décret n° 119/PR/MAE du 14 Août 1964 nommant Madame de REGO Bernardine Directeur par intérim des affaires administratives et consulaires ;
- VU le Décret n° 62-86/PR du 26 Février 1962, portant statut des corps diplomatiques et consulaires ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

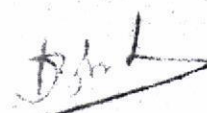
ARTICLE 1er - Madame Bernardine de REGO, précédemment Directeur par intérim des Affaires Administratives et Consulaires, est nommée Directeur des Affaires Administratives et Consulaires au Ministère des Affaires Etrangères.

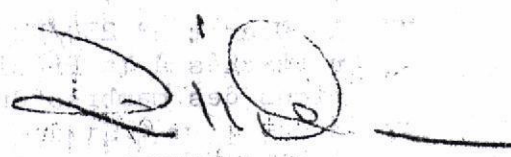
.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera. -

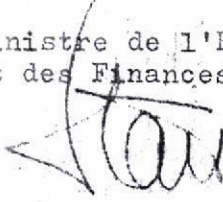
FAIT à COTONOU, le 15 Novembre 1969  
par le Président de la République,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires  
Etrangères

  
Daouda BADAROU

  
EMILE-DERLIN ZINSOU

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances

  
Stanislas Y. KPOGNON

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5  
MAE 6 - Ministères 9 - SGG 4 - SGM 10  
SGPR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc. 5 - DI 8  
DEP-DGAJL-Dtton Stat. 6 - Intéressée 1  
DB-GF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DFP 2 -  
JORD 1.